



# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2685 - Édition du 10 Juillet 2023



COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**



# SOCIÉTÉ : Inauguration du début des travaux de la ZAC de Doujani

« Doujani Ya Messo », l'intitulé officiel de grand chantier déjà entamé marquant un vent de fraîcheur et de modernité « d'une ville dans la ville », qui se veut de toucher les 51 hectares concernés. Une légitime fierté pour le maire de Mamoudzou Abdilwahedou Soumaila, mais également les équipes de l'Epfam, à la gestion et coordination de ce premier grand tout signé pat convention en 2018.

C'est au sein de l'école primaire Bacar Chébani que les festivités de la protocolaire inauguration ont été lancées ce vendredi 7 juillet au matin. Une inauguration baignée d'une palpable et enjouée satisfaction tant chez les élus présents que les différents représentants de l'Établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (Epfam) à la charge pluridisciplinaire de ce chantier. Un parmi tant d'autres où l'estampillage Epfam fait désormais office de valeurs et de qualité, sachant leur indiscutable efficacité,



*Le cortège officiel se déplace dans Doujani afin de découvrir la Maison du quartier*

bien souvent dans l'ombre et ce, de l'acquisition foncière à l'élaboration concrète de grandes réalisations. Et cette récente mise en lumière, notamment de [son directeur](#), est une implacable preuve que l'institution gagne ses lettres de noblesse et monte peu à peu en puissance dans la confiance

des partenaires locaux; l'Art de la Force tranquille « Nous avons débarqué là, il y a quelques années, un peu comme des ovnis. Oui, les temps de réaction se veulent peut-être un peu long mais la configuration et les études de l'aménagement le sont tout autant car en lien avec une procédure. Nous apprenons tous ensemble, acteurs du territoire inclus et nous franchissons ainsi ensemble les paliers » nous confie Yves-Michel Daunar.

**Pour que tout le monde se sente concerné...**

Obtenu en 2022, l'arrêté de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) annonçait un début des travaux pour cette année 2023. Timing plutôt raccord qui prévoit donc, dans un premier temps, une phase de réhabilitation provisoire ainsi que la création d'une piste qui sera dédiée à ce chantier. Un chantier visant **10 hectares** afin d'accueillir la construction de **900 logements** aussi à caractère social sachant les aspirations prioritaires, de détruire les actuels bâtis insalubres afin d'offrir des logements décents aux habitants du quartier.

Des habitants volontairement impliqués dans cette restructuration glo-



*Les plans et informations de ce projet sont affichés ne grand au sein de l'école Bacar Chébani de Doujani, lieu d'inauguration de ce 1er volet de chantier*



bale et totale et cela était justement les priorités de la commune comme nous l'explique **Ambdilwahedou Soumaila** : « Nous avons fait le pari, de manière quasiment immédiate, d'inviter les riverains à participer à ces projets qui sont avant tout les leurs. Cette approche à la fois pédagogique et informative par le biais d'un médiateur de quartier se veut rassurante. Notre mission est d'offrir à ces gens un habitat digne, voilà la réalité et ce discours commence à être compris, ce qui fait que les choses se passent de manière simplifiée et beaucoup plus naturelle, sans forcément avoir nécessité de faire appel aux forces de l'ordre ». En ce sens de visibilité et contact permanents, une Maison de quartier ouvre officiellement ses portes en ce vendredi d'inauguration, permettant ainsi à tout un chacun de se rendre en ce lieu pour y quérir les renseignements dont il a besoin, en lien avec ce grand projet qui placera d'ici peu Doujani en qualité de premier quartier connecté de Mayotte. Une fierté qui n'est pas des moindres pour un montant qui l'est tout autant. Une petite ardoise évaluée à hauteur de **103 millions d'euros**, dont une partie rentre notamment dans le cadre du Fonds de Résorption de l'habitat insa-



*Elisé Guilloux, en charge de l'aménagement urbain chez l'Epfam en présentation de ce projet Doujani Ya Messo*

lubre (RHI), soit une aide étatique de 30 millions d'euros auxquels se greffe bien entendu une participation européenne ainsi qu'un soutien du Conseil départemental de près d'1,5 million d'euros.

**Quelques données-clés**

La **ZAC Doujani ya Messo** ce sont donc au total **900 logements** dont la construction sera prise en charge à la fois par l'Epfam — qui prévoit par ailleurs la construction de son nouveau et futur siège en ce quartier — mais également les entités que sont la **SIM** et **AL'MA**. Des bâtiments comportant par la même occasion des **locaux de services**, des **commerces** ou encore des **bureaux** dont le prévisionnel de début de travaux se cible pour 2024 et 2025\*.

À ces logements s'imbriquent la construction de **2 écoles primaires** (dont une de 20 classes et un début de travaux pour 2024) ainsi qu'un **City stade**. Une pleine réhabilitation de l'espace public offrant attractivité et viabilité du quartier avec, de surcroît, un volet environnemental sécurisant d'une part, la friabilité connue du sol de la zone et, d'autre part, protégeant et renaturant les espaces attenants à la rivière Mro wa Doujani.

Tout un sympathique programme en perspective à horizon 2030 offrant une fois de plus un nouveau visage et une belle valorisation de ce Grand Mamoudzou qui, rappelons-le et à la base, comptabilise 57 hectares de bidonville. Et pour élaborer des projets, il faut bien évidemment du



*Inauguration de la Maison du quartier et de sa plaque par les principaux acteurs de ce projets (De g. à d.) Nadjayedine Sidi (Conseiller départemental) Raymald Vallée (président du conseil d'administration Epfam) et Ambdilwahedou Soumaila (mairie de Mamoudzou)*



foncier. Les Assises de la reconquête foncière, dont les conclusions seront dévoilées le 13 juillet prochain, offriront ainsi une visibilité plus accrue en ce sens, nourries de toutes les propositions qui ont été faites. À cela se greffe également la récente récupération de 23 hectares liés à la [liquidation du Smiam](#) (en plus des [45 hectares signés en septembre 2022](#)) qui n'est pas pour déplaire au porte-feuille de son maire, rappelant que les fonds européens visés pour aménager et réhabiliter un territoire, ne peuvent être débloqués qu'à condition de présenter une maîtrise foncière concrète. Un travail de fourmi de mutualisation des moyens et de terrain qui porte peu à peu ses fruits et souhaitons que ça dure.



*Ce 1er volet chantier géré par l'Epfam vise la construction de 17 logements dédiés aux familles de Doujani et sera suivi pour 2024 et 2025 par la construction de 60 logements gérés par AL'MA et suivront des travaux pour la construction de résidences mixtes gérés par la SIM*

MLG

**ASSOCIATION MIM 2023 MADE IN MAYOTTE**

**EXPO MADE IN MAYOTTE**

**12<sup>eme</sup> édition**

**LOTS À CAGNER TIRAGE AU SORT SAM 22 JUILLET**

**INVITÉ D'HONNEUR : CONFECTION DICIEDAYEUR**

**ATELIERS COUTURES**  
**ATELIERS CRÉATIFS**  
**IDÉES CADEAUX**

**05 AU 22 JUILLET 2023**  
**HALL DU COMITÉ DU TOURISME MAMOUDZOU**  
**LUN AU VEN 8H À 17H, SAM 9H À 15H**

DEPARTEMENT MAYOTTE  
MAYOTTE  
MAMOUDZOU  
mayotte 1 KTV Mayotte FLASH INFOS JDM

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :  
+33.7.85.05.96.59  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)





# SOCIÉTÉ : Exercice de Secours en mer

Un important déploiement des dispositifs de secours a eu lieu ce vendredi 7 juillet, dans la baie de plaisance de Mamoudzou, pour le plus grand plaisir des badauds et des curieux de la zone. L'occasion de simuler, conditions quasi réelles les maritimes résultantes accidentogènes et procédures à tenir, aussi en lien avec la fréquentation plus accrue du plan d'eau en cet estival calendrier.

Qu'il soit question de moyens terrestres, nautiques ou encore aériens, tout y était. Les institutions du Cross Sud océan Indien, de la Préfecture, des Affaires maritimes, de la Gendarmerie mais également du Service départemental d'incendie et de secours de Mayotte, tous étaient présents, notamment sur l'eau. Nous pouvions dénombrer 7 embarcations de capacité plus ou moins grande en fonction de leurs respectives missions, ainsi que l'appui de l'écureuil volant AS 350 JED (hélicoptère) dédié, dans ce cas précis, à ses missions de recherche, de renfort et d'hélicoptère.

Homme à la mer présentant une suspicion de fracture, une victime en situation d'urgence absolue ayant nécessité d'être évacuée par les airs ou encore recherche et sauvetage de naufragés dans une embarcation de secours, les scénarios étaient bien ficelés et cet exercice de simulation, grandeur nature, étaient l'opportunité pour chacun d'apprendre à travailler ensemble, de consolider ses acquis ou justement de voir là où ça pêche. Un exercice annuel indispensable pour l'ensemble des acteurs concernés dévoilant aussi « les importants dispositifs et moyens mis en place par l'État au profit des citoyens mahorais » comme le rappelle Alice Gaillard, cheffe du service opérations sauvetage au sein du Cross SOI.

## Des rappels indispensables

Dans ses souhaits de sensibilisation



*Récupération des victimes d'un naufrage dans le canot de secours après repérage grâce à un fumigène (@MLG)*

et de prévention, le Cross océan Indien déploie tout une campagne de communication en lien avec les règles élémentaires de prudence ainsi que les procédures à appliquer en cas d'accident qui survient sur les plages mais aussi, et surtout, dans l'eau car Mayotte est malheureusement, principalement par méconnaissance de la marche à suivre, le département qui comptabilise le plus de décès par noyade (baigneurs, pêcheurs, pratiquants de loisirs nautiques ou bien de sports sous-marins) soit 4

décès et 1 disparition.

Pour que tout un chacun puisse être acteur du sauvetage plus ou moins direct d'une personne lié à la mer, **un seul numéro d'urgence : le 196** et par VHF en mer le **canal 16** en demandant le Cross.

## Présentation du CROSS

Le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Sud océan Indien fait partie, au



niveau international, du réseau des centres de coordination des secours maritimes. Chargé de surveiller et d'agir dans sa **zone de responsabilité de 5,6 millions de km<sup>2</sup>**, il est à la baguette initiatrice et coordinatrice de la mise en place des moyens et secours adaptés à chaque situation de détresse. Professionnels de la Marine marchande, pêcheurs, privés, plaisanciers ou encore pratiquants de sports nautiques, tous les appels en provenance des usagers de la mer transitent par les filets des équipes du Cross avant déploiement des secours de circonstance.

Les bénévoles de la société nationale de sauvetage en mer (SNSM) sont les premiers partenaires nautiques du Cross SOI pour les opérations



*Une partie de l'équipe de la SnsM Mayotte en compagnie (à d.) de Alice Gaillard des Affaires maritimes*



*Hélicoptère depuis la frégate de la Gendarmerie maritime (@MLG)*

de recherche et de sauvetage, suivis de près par les embarcations légères des services départementaux d'incendie et des secours (SDIS). À cette configuration s'inclut aussi la possibilité pour le Cross de demander les renfort et déroutage d'un navire s'il se trouve à proximité de la situation d'urgence identifiée.

#### Quelques chiffres

Le Cross SOI c'est :

- 699 alertes traitées ;
- 422 navires impliqués ;
- 493 opérations Secmar\* coordonnées ;
- 22 personnes décédées ;
- 69 personnes disparues ;
- 423 personnes secourues.

\* « Le projet SECMAR a pour objet d'apporter une réponse concrète à la détection d'une menace terroriste qui utiliserait la mer, en surface ou sous la surface, comme axe privilégié d'attaque d'un site côtier sensible ».



Suivez le JDM sur internet





*Le sergent Abdou Moussa (au centre) vérifie l'équipement du caporal Abdourahim Abdallah avant d'arriver en mer au contact de la victime signalée. Au poste de pilotage, le caporal Issouf Djamal Issouf*



*L'équipe d'approche secours côtiers du Sdis976 se fait également au moyen d'un binôme armée d'un jet ski*



*Le lieutenant Sylvain Lefort fait partie de l'embarcation Sdis976 impliquée dans cet exercice de simulation*



# JUSTICE : La décision concernant le décasage à Hamouro sera connue en fin de semaine prochaine

Vendredi matin avait lieu l'audience en référé concernant l'arrêté du préfet de Mayotte, Thierry Suquet, portant évacuation et démolition des constructions bâties illicitement à Hamouro sur la commune de Bandré, dans le cadre de l'opération Wambushu. Pas moins de neuf requérants ont demandé la suspension de cet arrêté, la décision sera connue le 21 juillet prochain.

C'est une bataille de procédure à laquelle doit faire face le préfet de Mayotte dans le cadre de l'opération Wuambushu et ses décasages. En effet, il est principalement reproché à la préfecture de ne pas avoir fait des propositions de relogement aux familles concernées par les décasages en date de l'arrêté, à savoir le 12 mai dernier. Chose que conteste bien évidemment maître Tamil, l'avocat de la préfecture, qualifiant cette procédure de « Guérilla juridique dont le but est de faire obstacle à l'arrêté préfectoral ». Aussi, sur les neuf dossiers de requérants représentés par maître Trouvé, deux se sont désistés et un autre a été classé sans suite car ils n'étaient pas concernés par le périmètre visé dans l'arrêté de démolition.

## Chaque partie maintient ses positions

Un camp estime qu'aucune proposition de relogement n'a été faite et l'autre partie soutient mordicus que des propositions d'hébergement ont bien été entamées. Maître Trouvé mettant en avant les obligations faites au préfet, à travers la loi Elan, de proposer des solutions d'hébergement aux personnes dont la destruction de leur habitation va être faite prochainement. « La loi oblige au préfet de proposer une offre de relogement à la date de l'arrêté, or dans la plupart des cas cela n'a



*Maître Mélanie Trouvé était l'avocat des requérants*

pas été fait, affirme-t-elle. Je vous demande donc, madame le juge, une suspension de l'exécution de l'arrêté du 12 mai 2023. Notamment concernant cette famille composée de huit enfants qui risque de se retrouver bientôt sans domicile », déclare-t-elle.

Casqueréfute l'avocat de la préfecture précisant qu'une enquête sociale a eu lieu, comme dans la majorité des cas, et « qu'une notification de proposition d'hébergement a bien été faite, en l'occurrence une maison de type T5 d'environ 100 m<sup>2</sup>. Cette habitation est mise à disposition par l'association Mlezi Mahore, indique maître Tamil. La préfecture propose des logements gratuits pour les familles pendant six mois, renouvelable six mois de plus, complète l'avocat. Dans ce cas précis la famille n'a pas donné suite à la proposition faite par la préfecture. Aucun décasage n'a eu lieu sans une proposition de relogement ou d'hébergement au préalable », assure-t-il.

Dans un autre dossier maître Trouvé

conteste la solution proposée par la préfecture. « Je ne vois pas dans les annexes des propositions de relogement en date de l'arrêté, en violation de la loi Elan et de ce qu'elle prévoit. – Il y a eu une proposition de relogement, rétorque maître Tamil, précisant même la nature : Une maison de type T6 avec quatre ou cinq chambres climatisées, un salon, une cuisine, une salle de bain et même un jardin », argue-t-il. Aussi, dans les rares cas où une solution d'hébergement a été envisagée, il n'y aurait pas eu d'informations concernant la nature de l'habitation, selon maître Trouvé. « Dans ce dossier les requérants ont bien reçu une proposition mais ils n'ont aucune information sur le logement, ils ont seulement une simple adresse. Aucune précision sur la surface, les conditions d'accès, s'il y a une contrepartie, notamment concernant le loyer. C'est insatisfaisant, indique l'avocate. De plus, quid des meubles de ces personnes si leur logement est détruit ? Je vous demande donc, une fois de plus, de suspendre en urgence cet arrêté. Le préfet doit préciser les conditions dans lesquelles seront



relogées ces personnes et tenir également compte de la composition familiale du foyer et notamment de la scolarisation des enfants, argumente-t-elle. Cela ne doit pas être un simple bout de papier ».

L'avocat de la préfecture a, quant à lui, insisté sur le fait que « Toutes les personnes concernées par l'arrêté de démolition du 12 mai ont bien fait l'objet d'une proposition de relogement ».

La décision de la juge des référés, Anne Khater, concernant la légalité du décasage à Hamouro sera rendue le 21 juillet prochain.



*L'audience s'est déroulée en visioconférence avec le tribunal administratif de La Réunion*

B.J.

## Immobilisation du Polé ce mercredi 12 juillet

Le Conseil départemental de Mayotte, par le biais de la Direction des transports maritimes, la DTM (anciennement STM), informe ses usagers que l'amphitrôme le Polé sera immobilisé ce mercredi 12 juillet 2023 durant toute la matinée.

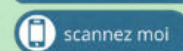
En raison d'une intervention d'ordre mécanique, les équipes techniques de la DTM vont avoir nécessité d'immobiliser l'amphitrôme concerné afin de garantir à ses usagers un service de qualité et ce, dans le respect de l'Environnement.

Des perturbations de rotation sont ainsi à prévoir. À raison d'une rotation par heure au départ des gares maritimes habituelles, la DTM invite ses usagers à prendre leurs dispositions nécessaires. Un retour à la normale est attendu dans le courant de l'après-midi.



“Consciente du désagrément que cela occasionnera, la DTM vous présente par avance ses excuses”.

**Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.**





# ENVIRONNEMENT : Les enjeux climatiques au coeur de ces 7ème Universités de l'Innovation publique

Pour la 7ème édition de ce rendez-vous national, à destination des acteurs et décideurs locaux, l'antenne mahoraise Cnfpt, sous la direction régionale de Mylène Joseph Filin, a décidé d'aborder la thématique de la sensibilisation aux enjeux climatiques et écologiques de manière interactive et participative au sein du village de Tsingoni.

La Transition écologique, grande thématique de ces *Universités de l'Innovation publique 2023*. L'occasion de dresser une sorte de bilan des avancées ou non en la matière et d'autant plus à échelle de son propre territoire car, de manière tout à fait légitime, les attentes, besoins et moyens des Hauts-de-France, ne seront pas les mêmes que ceux de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et encore moins ceux de Mayotte ! Et qu'en est-il d'ailleurs de notre insulaire petite caillou au regard des défis environnementaux actuels et à venir ? De ce qui doit-être fait ou de ce qui pourrait être ? Comprendre enfin que les décisions et actions



*Conférence environnementale animée par des spécialistes en cette 1ère journée des Universités de l'Innovation publique*



*Said Said Hachim, géographe passionné et fervent amoureux de son île mahoraise*

d'aujourd'hui ont indéniablement leur impact sur le Monde de demain. Cela peut paraître tristement rébarbatif car ce sujet des déséquilibres climatiques n'a de cesse d'être mis en avant et médiatisé mais pour autant, quelles sont les pistes de réflexion et les solutions concrètement déjà engagées ? Vaste question s'il en est, auxquels nos techniciens publics mahorais, en l'absence royalement notifiée de nos élus, ont été invités à répondre durant ces presque 2 jours de conférences et d'animations.

## Parlons de la pérenne exploitation énergétique

Baignés dans ce contexte d'urgences au pluriel, comment faire comprendre aux gens que l'urgence climatique est à dominante l'amorce à effet domino, le déclencheur d'un grand nombre de besoins qui composent notre

quotidien ? Arriver à conscientiser tout un chacun au regard de la fameuse légende amérindienne du colibri.

Telle fut la subtile introduction du géographe **Said Said Hachim**, spécialisé dans les risques naturels. En somme, je ne me sens pas concerné à ma petite échelle, j'attends, je fais comme si de rien n'était et je regarde éventuellement les autres agir ou bien je comprends justement, aussi petite soit ma contribution, qu'elle déclenche une dynamique d'action qui peut être source d'inspiration pour d'autres et, par bénéfique effet de résonance, le mouvement global qui impulse le changement. Mais là encore, quel type de changement ? Purement réactif immédiat, pécuniairement intéressé ou bien lucide et foncièrement déférent envers l'Environnement et, par conséquent, le futur de cette



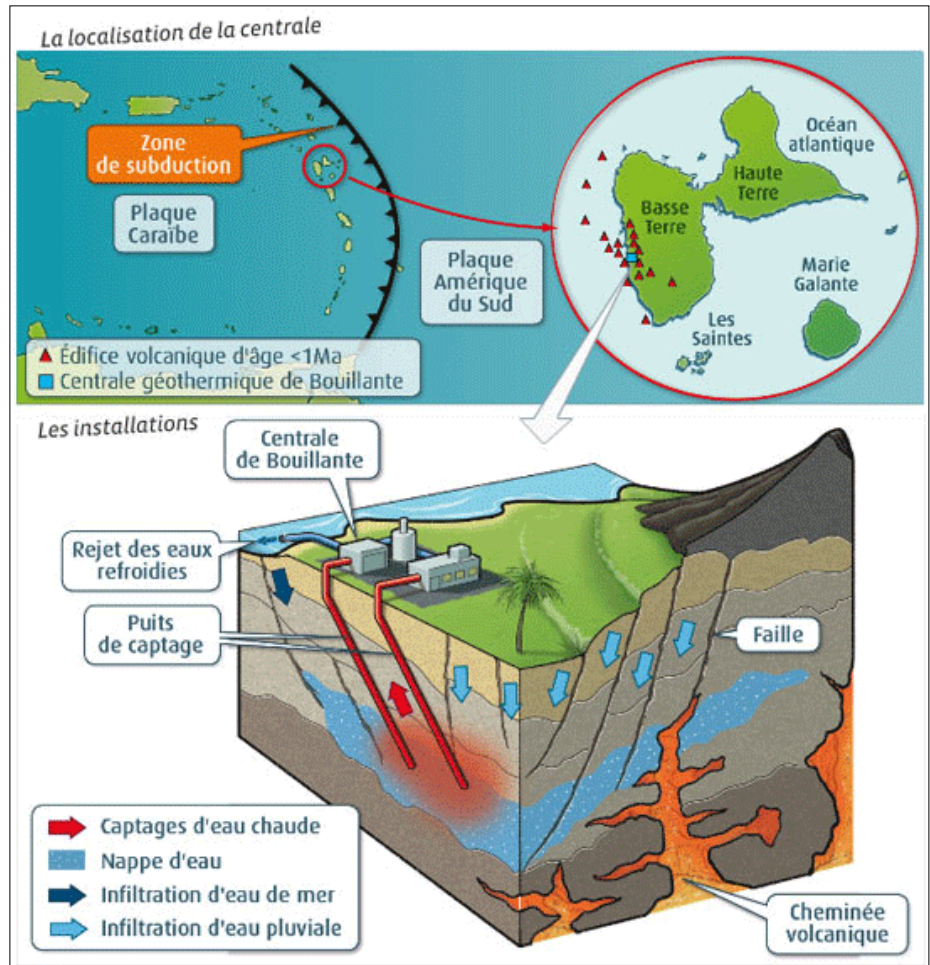
Planète et des jeunes générations qui la composent ?

C'est donc dans ce schéma de pensée à court, moyen ET long, voire très long, terme que les convives de ces Universités de l'innovation publique ont été aiguillés.

De plus en plus d'études amènent à confirmer que notre région Canal Mozambique/océan Indien est une mine d'or en matière d'énergies fossiles. Des potentielles énergies que l'on sait pertinemment en quantité limitée et, surtout, non renouvelables. Des énergies polluantes dans leur (sur)exploitation mais également leur extraction (pour exemple, l'extraction du pétrole, représenterait 15 à 40% des émissions carbone mondiales selon une récente étude). Un cercle vicieux et destructeur que l'on ne peut plus se permettre d'alimenter sachant le développement de plus en plus étudié d'alternatives portées sur les énergies renouvelables et, par conséquent, quasi permanentes.

**La saine autonomie énergétique, Mayotte peut-elle y prétendre ?**

Emboitant le pas de cette respectueuse dynamique d'exploitation de ressources totalement naturelles et renouvelables, notamment en matière de production d'électricité,



*Principe de la centrale géothermique guadeloupéenne, située en Basse-terre : "les vapeurs et eaux chaudes sont puisées en profondeur dans le sol. Ces eaux sont des infiltrations d'eau de mer et d'eau de pluie mises en contact avec la chaleur du magma du volcan. Les eaux et vapeurs sont ensuite séparées, les premières sont rejetées, les deuxièmes sont conduites aux turbines" (DR/BRGM Bouillante)*



Ludivine Sadeski

il est une énergie encore méconnue, en comparaison du solaire, de l'hydraulique, de l'éolienne ou encore de la biomasse. Cette énergie est appelée la **géothermie\***. Son principe ? Exploiter la chaleur de la Terre au delà de 110°C, à des profondeurs plus ou moins variées (on parle de chaleur de surface entre 0 et 200 mètres et chaleur profonde au delà des 200 mètres), pour la transformer en énergie électrique et la revendre au réseau public par exemple comme il est cas à Bouillante, en Guadeloupe; territoire connu pour son activité volcanique : « Cette centrale a une capacité de production électrique globale de 15,5 MW répartie sur 2 unités. Si on l'implantait telle quelle, ici à Mayotte, sachant que notre mode de consommation en la matière est moindre\*\*, cela correspondrait à

30% de notre production électrique » nous présente **Ludivine Sadeski**, ingénieure géophysicienne au sein du Bureau de recherches géologiques et minières (**Brgm**).

La présence de ce potentiel réservoir géothermique situé entre -1,5km à -6km, issue d'une source de chaleur magmatique profonde donc (évaluée à au moins 250°C), a été confirmée par le biais d'une étude menée sur 2 ans en Petite-Terre par le Brgm — commandée par le Conseil départemental, l'Ademe et l'Agence française de développement (AFD), publiée en janvier 2023— à la fois en milieu marin et terrestre ( 1 zone d'exploration maritime pour 3 zones terrestres). Cette première phase d'étude ayant été menée par voie d'exploration principalement échogographique et géologique, la prochaine étape serait de tabler sur



un système de forage mais pour ce faire, le coût n'est pas des moindres... Donc affaire à suivre.

**Une prise de conscience par les données et les images**

La seconde matinée de ce rendez-vous fut scindée en 2 ateliers. Deux configurations intéressantes permettant aux participants de devenir pleinement acteurs de ces universités à travers des échanges et des témoignages, notamment pour l'atelier numéro 1, en lien avec la préservation de nos écosystèmes maritime et terrestre que sont les coraux et la mangrove : « En 2015, nous étions aux îlots du Nord avec mon fils. Tout excité de me dire qu'il avait vu Némé en nageant, je lui laisse mon appareil photo qui, de surcroît, prend les coordonnées GPS en même temps que les clichés. Il repart retrouver son ami sous l'eau et revient effectivement avec des photos magnifiques de ce poisson



*Installations types d'une centrale géothermique déjà utilisée dans 27 pays . En 2020 ces centrales ont produit 0,35% de l'électricité mondiale. Le recours de production est détenu par le Kenya avec 40% d'électricité (contre 10% en moyenne dans les autres pays) / (@BRGM)*

**Atouts**

- Source de chaleur abondante et inépuisable
- Fonctionnement ininterrompu jour et nuit
- Forage relativement peu profond en contexte volcanique
- Une empreinte carbone faible

*Atouts d'une centrale géothermique (@BRGM)*

mat. Créée en 2015 par un français, **Cédric Ringenbach**, cette fresque se base sur les données issues des rapports scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (**Giec**) et a pour but, neutre et totalement factuel, de sensibiliser ses participants quant aux changements et urgences climatiques. Traduit en plus de 45 langues et déjà utilisée dans près de 130 pays (soit au bas mot, 1,1 millions de participants conscients), cette fresque se construit à travers un jeu de 3 heures où il est question de positionner chaque carte dans une logique

clown et de tout l'environnement autour. Repartis entre temps vivre en Métropole, nous sommes revenus en 2019 et avons décidé de retourner exactement en ce même lieu pour voir comment allait Némé. C'était juste affreux et la carte postale sous-marine avait tristement changé. Beaucoup de coraux étaient cassés, voire morts, il n'y avait plus autant de vie qu'avant et la pollution (humaine) était bien visible » nous confie **Said Said Hachim**.

De côté de l'atelier numéro 2, le principe était d'établir la [Fresque du cli-](#)

**Limites**

Les centrales géothermiques présentent néanmoins des limites :

- tributaire d'une autre source d'énergie pour son fonctionnement
- une utilisation limitée à certaines régions caractéristiques (formations naturellement perméables (zones aquifères) ou zones volcaniques)
- un coût élevé d'investissement dans les phases d'exploration
- récupération potentielle de minéraux, sels... pouvant obstruer les conduites

*Limites d'une centrale géothermique (@BRGM)*



indubitable d'interconnexion. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que l'effet électrochoc a le mérite d'agir pour certains, futurs colibris en puissance... Comprendre que l'activité humaine est grandement responsable de ses propres maux, tant dans l'approche climatique environnementale donc, mais également, tel l'effet domino/boomerang amorcé en rhétorique introductive, d'autres dommages collatéraux portés sur la Santé, l'Immigration de masse, les conflits armés, la Famine... Tant d'implacables vérités qui ne manquent pas de bousculer, en bien, les esprits comme nous le témoigne **Aïda Houlame**, directrice adjointe Cnfppt : « Je n'avais jamais participé à ce jeu et je dois avouer que je n'avais pas conscience à ce point tel que nous, êtres-humains, sommes responsables de la quasi majorité des ces tristes sujets qui nourrissent l'actualité. Dans notre quotidien, nous n'y pensons pas forcément et ne faisons pas non plus d'actions pour faire évoluer positivement les choses.



*Les déchets terrestres non maîtrisés, inéluctablement finissent en grande partie dans les fonds de notre lagon (@PNM Mayotte)*

*Du moins, amoindrir les problèmes. Faire cette Fresque, c'est se remettre en cause. Notre première petite action de prise de conscience doit s'acter dans le cercle familial, pour au moins devenir éco-responsables. Nous pouvons tous le faire ».*

Après ces 2 jours informatifs et enrichissants, aussi nourris

d'initiatives déjà en place ou à venir, comme à **Bandrélé** par exemple, qui prend le parti de construire sa prochaine micro-crèche en briques de terre compressées, de renaturer sa zone urbaine, d'auto-alimenter son hôtel de ville grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur son toit ou encore d'entamer un chantier visant la rénovation énergétique de



*Emilie Darcourt, Chargée de mission développement durable au sein de la CCI Mayotte, animatrice de cette 2nde matinée sur l'atelier Fresque du climat*



*Pour Aïda Houlame, le constat est implacable, l'activité humaine en l'état actuel des choses a aussi un impact direct sur la Santé publique*



ses bâtiments communaux, il fut aussi cas de présenter les louables aspirations du **Sidevam** notamment au regard de sa toute 1ère et [nouvelle déchèterie fixe](#), de son désir de valoriser le recyclage tout comme les déchets etc. Et ces petites initiatives de colibri porteuses prennent de plus en plus poids et sens en notre territoire qui ne peut et ne veut manquer son virage à la fois évolutif et environnemental. Croisons les doigts que ces prises de conscience fassent aussi des émules auprès de la majorité de nos élus locaux afin que la qualité de vie et le riche patrimoine de notre département puissent s'inscrire dans une saine pérennité collective.



MLG

[\\*La géothermie permet la production de chaud, de froid et d'électricité.](#)

*Les échanges sont porteurs et permettent des prises de conscience collectives*



*Certaines cartes qui composent cette Fresque du Climat*



*Pour Mylène Joseph Filin, cet événement aussi local doit pouvoir mettre en lumière l'importance à Mayotte, en tant qu'île, de pouvoir amoindrir l'ultra-utilisation des importations et énergies fossiles et mieux prendre en considération ce que les ressources locales naturelles et renouvelables ont à offrir.*



**ANNONCES  
LEGALES**

DEMANDE DE  
PUBLICATION



# SPORT : Football R1 : premier revers pour Kaweni, première victoire pour Bandrélé, quel week-end !



*L'équipe de Kavani victorieuse contre Kaweni (© US Kavani)*

**On vous promettait un week-end de football palpitant et ce fût le cas ! En point d'orgue, le premier revers de Kaweni cette saison contre l'US Kavani. Cette défaite propulse l'As Rosador, victorieux de son choc contre Kani-Kéli, en tête du classement. D'autres surprises ont marqué cette 7e journée de Régionale 1, on vous dit tout !**

**“On y croyait”**

On vous mettait en garde contre cette équipe de l'USK, qui n'avait perdu qu'un seul match cette saison, contre l'AJK. Si ce résultat ressemble à un hold up\* pour beaucoup, les joueurs de Kavani ne le voient pas de cet œil là. Johnny, capitaine des verts et buteur, l'avait expliqué : “Nous voulions faire un gros match contre Kaweni après la défaite de la semaine dernière. On y croyait parce qu'on a une équipe très joueuse, en plus on jouait à domicile, on fait toujours de bons résultats à la

maison. Nous étions disposés à ne rien lâcher et à tout faire pour l'emporter. C'est un très bon coup qu'on réalise, chapeau à toute l'équipe.” Constat un peu plus amère pour Aboul Doihir, coach de l'ASC Kaweni : “On mène après 25 minutes, mais on baisse le rythme, donc Kavani profite pour marquer juste avant la mi-temps. En deuxième période, nous n'avons pas réussi à faire la différence, et eux, sur une seule occasion, en contre-attaque, nous punissent.” Beauté du football ou chance du promu ? Chacun aura sa propre vision.

**Bandrélé 2-0 FCM : début de crise chez l'un et fin de crise chez l'autre ?**

C'est l'autre “fausse” surprise du jour. Après avoir été la seule équipe à faire chuter le FC Mtsapéré l'an dernier, le Bandrélé FC réédite l'exploit pour empocher sa première victoire de la saison, après 6 rencontres. Bête noire du FCM ? Peut-être. En tout cas, cette

victoire leur donne de l'air.

Le champion en titre, lui, connaît décidément un début de saison compliqué... c'est déjà leur troisième défaite de la saison. Même s'il est encore trop tôt pour parler de crise, il faudra relever la tête dès le prochain match.

**Rosador 1-0 AJ Kani-Kéli : nouveau leader en R1 !**

Le match entre les 2 meilleures attaques du championnat n'aura pas été aussi spectaculaire que prévu, du moins en terme de buts. Cela suffit quand-même au bonheur de l'As Rosador qui enchaîne une 4e victoire de rang et devient par la même occasion le nouveau leader du championnat R1. Même bilan que Kaweni (5 victoires et 1 défaite), mais une meilleure différence de but\* (+10). 2e meilleure attaque et co-meilleure défense, la saison dernière semble désormais bien loin, pour la légendaire formation



Passamaïnty.

Kani-Kéli essuie de son côté sa 3e défaite cette année.

**Abeilles 0-2 Diabes Noirs : Combani enchaîne**

Mine de rien, les coéquipiers de Lastik restent au contact des deux leaders. 4e match consécutif sans défaite et 4e victoire de la saison. Celle-là, ils la doivent en partie grâce à leur jeunesse, dont Liane, 17 ans et buteur. Combani est 3e du classement et il faudra compter sur eux cette année.

**Foudre 2000 3-0 AJ M'tsahara : Dzoumogne remporte le match de la peur**

Dans le football tout va très vite... la semaine dernière, M'tsahara s'offrait sa première victoire cette année, contre Bandréle et était 9e du championnat. Aujourd'hui, c'est la lanterne rouge du championnat. Tout l'inverse de Foudre 2000, qui passe de la 12e (dernière place) à la 10e position, après un succès sans appel contre leurs voisins. Situation alarmante pour l'AJM, 5e défaite en 6 matchs pour eux...

**Jumeaux 1-1 Anteou : un derby serré**  
C'était la rencontre qui semblait être la plus déséquilibrée, entre les mastodontes de Jumeaux et Anteou.



*Liane, 17 ans, vient d'enchaîner sa 2e titularisation de suite avec Combani (© Diabes Noirs de Combani)*



*L'US Kavani célébrant sa victoire (© US Kavani)*

Mais comme on le disait si bien, dans un derby tout est possible. C'est dans cet élan que les joueurs de Poroani tiennent tête à ceux de Mzouazia. Une mauvaise opération pour les deux équipes qui perdent chacune une place au classement. Jumeaux passe de la 3e à la 4e place. Anteou, recule à la 11e place.

13 buts ont été marqués en 6 matchs ce samedi, dans l'élite du football mahorais. Une journée de football qui a tenue toutes ses promesses.

Résultats complets

- Bandréle 2-0 FCM
- USK 2-1 Kaweni
- Abeilles 0-2 Diabes Noirs
- Foudre 2000 3-0 Aj M'tsahara
- Jumeaux 1-1 Anteou
- Rosador 1-0 AJK

**Houmadi Abdallah**

\*hold up = "tenir bon" = terme employé dans le football lorsqu'une équipe dominée arrive à s'imposer

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BF
1	AS ROSADOR	15	6	5	0	1	0	13
2	ASC KAWENI	15	6	5	0	1	0	11
3	DIABLES NOIRS	13	6	4	1	1	0	9
4	AJM JUMEAUX M'ZOISIA	11	6	3	2	1	0	8
5	AJ KANI KELI	9	6	3	0	3	0	14
6	ASC ABEILLES	9	6	3	0	3	0	8
7	US KAVANI	9	6	2	3	1	0	10
8	FC MTSAPERE	7	6	2	1	3	0	5
9	BANDRELE FC	4	6	1	1	4	0	5
10	FOUDRE 2000	4	6	1	1	4	0	6
11	U.S.C.E.P ANTEOU	4	6	1	1	4	0	5
12	A.J. MTSAHARA	3	6	1	0	5	0	5

*Classement à l'issue de la journée (© ligue Mahoraise de Football)*



# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre-prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



GIP CARIF OREF  
Site de la Cité des Métiers  
97600 Mamoudzou

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

### Section 1 : Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** GIP CARIF OREF (976)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 13002206400013

**Code postal / Ville :** 97600 Mamoudzou

**Groupeement de commandes :** non

### Section 2 : Communication

#### Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 2023\_FCOUPLEE-GIPCO

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** non

**Nom du contact :** CHANFI - Mail : e.chanfi-plia@gipco976.fr

### Section 3 : Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

#### Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : QUALIOPI

Capacités techniques et professionnelles : QUALIOPI

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** Lundi 28 août 2023 - 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) :** Organismes de formation

### Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché :** REPERAGE, EVALUATION ET FORMATIONS AUX COMPETENCES DE BASE ADOSES A UNE FORMATION CERTIFIANTE 2023-2024

**Classification CPV :** 80400000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Le présent marché a pour objet de sélectionner un ou plusieurs prestataires afin de réaliser les actions de formation aux savoirs de base « orienté métier », adossées à des formations certifiantes. Pour l'année 2023-2024 et dans le cadre du financement Pacte, il est prévu d'axer sur six formations ayant chacune, une thématique et un niveau de qualification.

1. Une formation compétences de base secteur du BTP adossée au titre professionnel de carreleur-chapiste.

2. Une formation compétences de base secteur du Médico-social et social



# ANNONCES LÉGALES

adossée au titre professionnel Assistant Maternel/ Garde enfant.

3. Une formation compétences de base secteur du support aux entreprises adossées à la création d'entreprise : il s'agit d'une formation compétences de base destinée aux futurs entrepreneurs et aux entrepreneurs sur l'île de Mayotte. Il s'agit d'un public en situation d'illettrisme et souhaitant consolider leurs compétences de bases pour créer une entreprise ou mener à bien leur projet de création.

4. Une formation compétences de base secteur de l'industrie /du BTP adossée au titre professionnel Assembleur/Soudeur.

5. Une formation compétences de base secteur de la sécurité privée adossée au titre professionnel Agent de sûreté et prévention en sécurité privée.

6. Une formation compétences de base secteur du service à la personne adossée au titre professionnel Assistant de vie aux familles.

**Lieu principal d'exécution :** Mayotte

**Durée du marché (en mois) :** 12

**Valeur estimée hors TVA :** 747248 euros

**La consultation comporte des tranches :** non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** non

**Marché alloti :** oui

## Section 5 : Informations sur les lots

**LOT :**

1. Une formation compétences de base secteur du BTP adossée au titre professionnel de carreleur-chapiste.

**Classification CPV :** 80400000

**Valeur estimée du lot hors TVA :** 182520 euros

**Lieu d'exécution du lot :** Communauté d'agglomération - Dombéni Mamoudzou (CADEMA)

**LOT :**

2. Une formation compétences de base secteur du Médico-social et social adossée au titre professionnel Assistant Maternel/ Garde enfant.

**Classification CPV :** 80400000

**Valeur estimée du lot hors TVA :** 91260 euros

**Lieu d'exécution du lot :** Communauté d'agglomération - Dombéni Mamoudzou (CADEMA)

**LOT :**

3. Une formation compétences de base secteur du support aux entreprises adossées à la création d'entreprise : il s'agit d'une formation compétences de base destinée aux futurs entrepreneurs et aux entrepreneurs sur l'île de Mayotte. Il s'agit d'un public en situation d'illettrisme et souhaitant consolider leurs compétences de bases pour créer une entreprise ou mener à bien leur projet de création.

**Classification CPV :** 80400000

**Valeur estimée du lot hors TVA :** 182520 euros

**Lieu d'exécution du lot :** Petite-terre CCPT

**LOT :**

4. Une formation compétences de base secteur de l'industrie /du BTP adossée au titre professionnel Assembleur/Soudeur.

**Classification CPV :** 80400000

**Valeur estimée du lot hors TVA :** 91260 euros

**Lieu d'exécution du lot :** Communauté de communes - Sud

**LOT :**

5. Une formation compétences de base secteur de la sécurité privée adossée au titre professionnel Agent de sûreté et prévention en sécurité privée.

**Classification CPV :** 80400000

**Valeur estimée du lot hors TVA :** 91260 euros

**Lieu d'exécution du lot :** Communauté de communes - 3CO

**LOT :**

6. Une formation compétences de base secteur du service à la personne adossée au titre professionnel Assistant de vie aux familles.

**Classification CPV :** 80400000

**Valeur estimée du lot hors TVA :** 91260 euros

**Lieu d'exécution du lot :** Communauté de communes - Nord

## Section 6 : Informations complémentaires

**Visite obligatoire :** non

**Date d'envoi du présent avis**

07 juillet 2023





# ANNONCES LÉGALES



**Ville de Dzaoudzi-Labattoir**  
**Rue de l'Hôtel de Ville BP 93**  
**97610 Labattoir**  
**AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX**

**Organisme acheteur : Commune de Dzaoudzi-Labattoir (976)**

**Contact :** Monsieur, Saïd Omar OILI, Le Maire, Rue de l'Hôtel de Ville BP 93, 97610 Labattoir, FRANCE. **Tél.** +33 269601175. **Fax** +33 269600436. **Courriel :** zaharia.toilibou@cc-petiteterre.fr.

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Objet du marché : CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF À L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE DE DZAOUDZI-LABATTOIR ET AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF À L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE DE DZAOUDZI-LABATTOIR ET AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE

**Type de marché :** Travaux **Classification CPV :** 45214210

Valeur estimée hors TVA : 5062000 euros **Durée de validité des offres :** 180 mois

## Conditions de participation

**Situation propre des opérateurs économiques :** attestation d'inscription à l'ordre pour les architectes **Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global (hors taxes), portant au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activité de l'entreprise, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (ou équivalent, si pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire ces renseignements).

Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents, conforme aux exigences du marché public notamment en termes de risques garantis et de montant des garanties accordées par l'assureur (ou équivalent, si pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire ces renseignements).

## Capacité technique :

Formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Note méthodologique décrivant la pertinence de la méthode de travail, la technicité présente dans l'équipe affectée à la mission

Les moyens matériels techniques

Méthode d'exécution de la prestation avec mise en avant de la stratégie environnementale et thermique. Certificats de qualifications professionnelles de l'entreprise ou toutes preuves équivalentes

Les qualifications et titres d'études du personnels et les références professionnelles liées à la prestation du présent marché

## Type de procédure : Procédure ouverte

**Date limite de réception des offres :** Jeudi 31 août 2023 - 11:00

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) :** français.

**Envoi des offres ou des candidatures :** Ville de Dzaoudzi-Labattoir Via notre profil acheteur: <https://www.marches-securises.fr> , Contact : Monsieur, Le Maire, Saïd Omar OILI , 97615 Dzaoudzi-Labattoir, FRANCE.

**Courriel :** zaharia.toilibou@cc-petiteterre.fr. **URL :** <https://www.marches-securises.fr>. **Avis de marché BOAMP n° :** 23-94744 (envoyé le 06 juillet 2023)

## ENCR'ECO

### CHANGEMENT DE GERANCE

**Aux termes d'une délibération en date du 19 mai 2023**, l'assemblée générale des associés de la **société dénommée « ENCR'ECO »**, société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 EUR, dont le siège social est à MAMOUDZOU (97600), 9 Immeuble Archipel, Kaweni 52 ZI Kaweni et identifiée au SIREN sous le numéro 521 966 861 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MAMOUDZOU (Mayotte) :

- Constate la cessation des fonctions de Monsieur Thomas Eric Bertrand LEVILLAYER en qualité d'associé co-gérant suite à son décès survenu à TREMBLAY-EN-FRANCE, le 17 février 2022 ;

- Nomme Madame Armelle LAURENCE, demeurant à MAMOUDZOU (97600) 434 La Palmeraie – Tsoundzou II BP 249 Kawéni, pour une durée indéterminée, en qualité de gérante.

Cette modification sera portée au RCS DE MMAOUDZOU (Mayotte).



# ANNONCES LÉGALES

## ARMLOUMITOM

Aux termes d'une délibération en date du 19 mai 2023, l'assemblée générale des associés de la société dénommée « ARMLOUMITOM », société civile immobilière au capital de 1.000,00 EUR, dont le siège social est à MAMOUDZOU (97600), C/o Encr'Eco, - Immeuble Archipel N9 BP 249 Kawéni, identifiée au SIREN sous le numéro 813 573 482 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MAMOUDZOU (Mayotte), constate :

- La cessation des fonctions de Monsieur Thomas Eric Bertrand LEVILLAYER en qualité d'associé co-gérant suite à son décès survenu à TREMBLAY-EN-FRANCE, le 17 février 2022 ;

- Que la gérance de ladite société sera assurée par Madame Armelle LAURENCE demeurant à MAMOUDZOU (97600) 434 La Palmeraie – Tsoundzou II BP 249 Kawéni.

Cette modification sera portée au R.C.S de MAMOUDZOU (Mayotte).

## LEGOUVE FLORETTE

Par ASSP, il a été constitué la SCI : LEGOUVE FLORETTE

Capital: 120.00 €.

Objet: acquisition et gestion civile de biens immobiliers en vue de location ou l'occupation à titre gratuit.

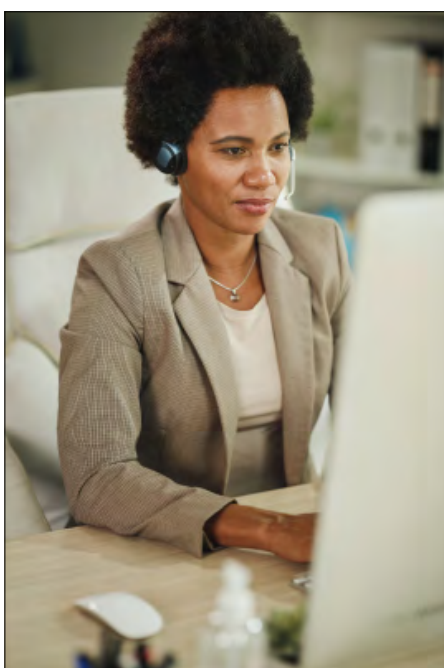
Siège: 1 Impasse Soilih-Kafé 97600 Mamoudzou.

Gérance: SOILIH Kafé-chahaire 1 Impasse Soilih-Kafé 97600 Mamoudzou.

Les cessions de parts sont libres entre les associés, leurs ascendants ou descendants. Durée: 99 ans.

Au RCS de MAMOUDZOU

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.



## ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

### Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : [annonce-legale@lejournaldemayotte.com](mailto:annonce-legale@lejournaldemayotte.com)
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution